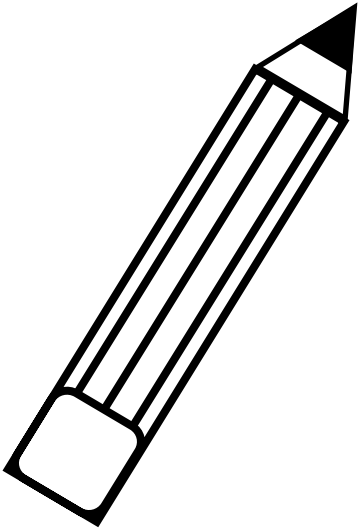


AUTOUR DE L'ÉCOLE LE GUIDE DES PARENTS

Ville de Limoges
Année scolaire 2025-2026





Le mot du maire



Chers parents, nous sommes ravis de vous accueillir dans cette nouvelle édition de notre guide scolaire, spécialement conçu pour vous accompagner tout au long de l'année scolaire de vos enfants. Ce guide a pour ambition de vous fournir toutes les informations essentielles et de répondre aux questions que vous pourriez vous poser. Vous y trouverez des renseignements pratiques.

La Ville vous accompagne tout au long de l'année dans vos différentes démarches en ligne pour inscrire votre enfant en crèche, à l'école, au restaurant scolaire, en accueil de loisirs à partir du portail jeunesse :

limoges.fr – rubrique « mes démarches en ligne – famille et jeunesse ».

L'objectif de la municipalité est de faciliter et simplifier les démarches administratives des parents et d'assurer la continuité et la cohérence entre les différents temps de l'enfant et les lieux qu'il fréquente.

Sur le plan éducatif, notre objectif est de continuer à soutenir les enfants dans leurs apprentissages sur les temps périscolaires.

La poursuite et le développement des études renforcées, gratuites, va ainsi permettre, avec le concours d'enseignants volontaires, d'accompagner les élèves des classes du CP au CM2, pour leur permettre de surmonter les difficultés rencontrées dans les matières telles que le français et les mathématiques.

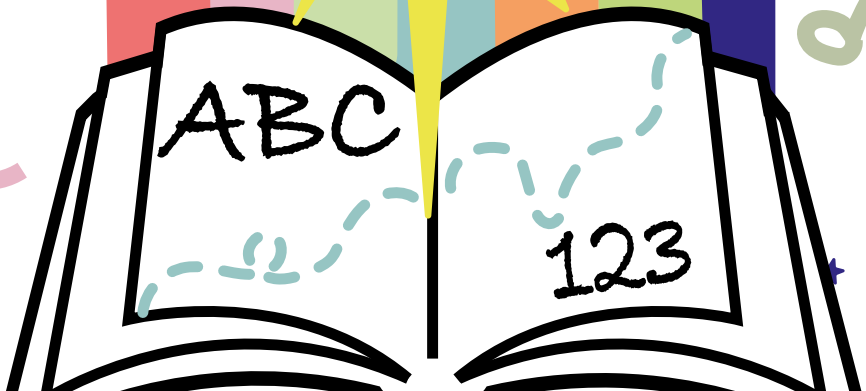
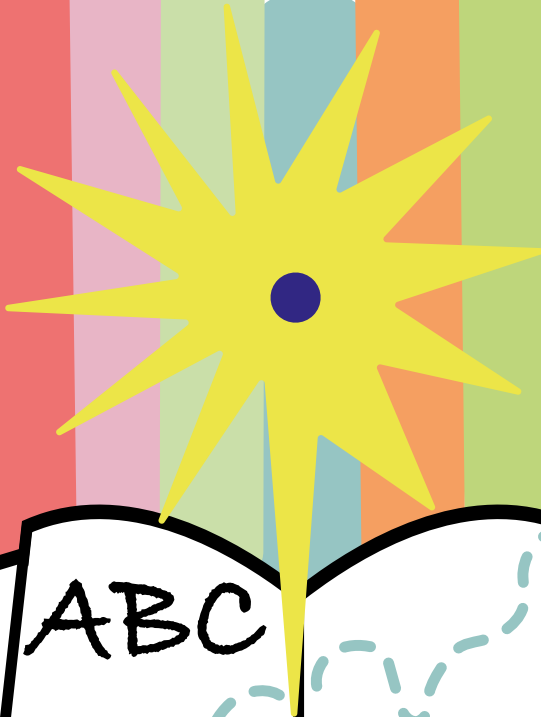
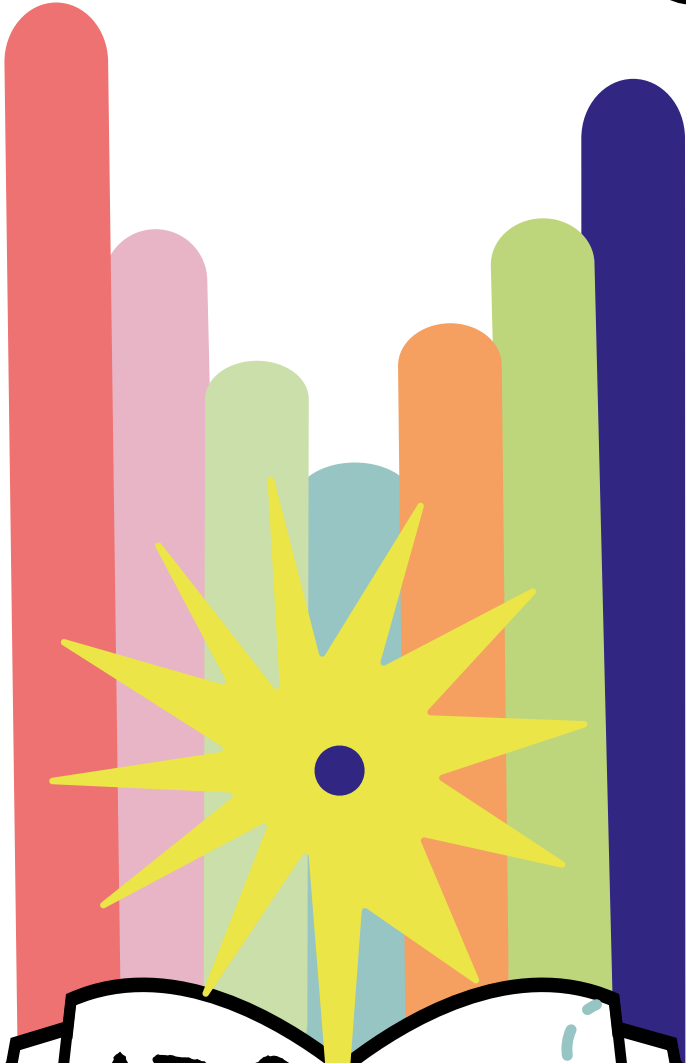
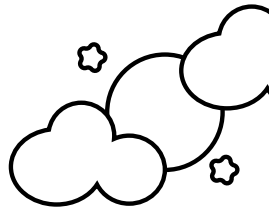
Concernant les loisirs, j'ai le plaisir d'annoncer l'ouverture d'un nouveau centre de loisirs, qui va remplacer ceux de l'école Jules-Ferry et Léon-Berland, et qui se situera à UZURAT, 40 avenue d'Uzurat.

Il va accueillir les enfants les mercredis et durant les vacances scolaires. Un nouveau lieu, dans un cadre agréable, qui va permettre la pratique d'activités renouvelées.

L'Unité de production culinaire (UPC de Beaublanc) ouvrira au début de l'année 2026. Cette unité va pouvoir desservir 7 restaurants satellites dans un premier temps, puis des nouveaux, au fur et à mesure de leur aménagement, l'objectif étant qu'un maximum d'enfants puissent déjeuner sur le site de leur école.

Bonne lecture et excellente année scolaire à tous.

Émile Roger Lombertie
Maire de Limoges





Sommaire

- 06 - Le projet éducatif de la Ville de Limoges
- 07 - La semaine à l'école
 - 07 ▶ L'agenda de la semaine
 - 08 ▶ Les inscriptions et les réservations sur le portail jeunesse
 - 10 ▶ La restauration
 - 12 ▶ Les activités périscolaires
 - 13 ▶ L'accompagnement éducatif
- 14 - L'espace numérique de travail
- 16 - Le mercredi accueils de loisirs
- 17 - Le mercredi accompagnement éducatif
- 18 - Les tarifs
- 20 - Les vacances scolaires, accueils de loisirs
- 22 - Le plan des écoles
- 23 - Restaurants scolaires
- 24 - Écoles maternelles
- 26 - Écoles élémentaires
- 28 - La fenêtre s'ouvre sur...
- 29 - Les accueils de loisirs des centres sociaux municipaux
- 30 - La culture
- 32 - Les sports
- 34 - La citoyenneté
- 36 - Les contacts utiles
- 37 - Référents périscolaires
- 38 - Le mémento pratique de paiement
- 44 - Le calendrier scolaire



Le projet éducatif

de Limoges



Le projet éducatif de Limoges assure la cohérence éducative des différents temps de l'enfant et du jeune, de 0 à 18 ans. Il organise la continuité éducative dans les écoles publiques de la commune, avec une offre de services périscolaires (3-11 ans), chaque jour de classe, à partir de 7h30 et jusqu'à 18h15. Il propose une offre d'accueil pour les jeunes enfants (0-3 ans) et une offre éducative extrascolaire (3-17 ans).

Le projet éducatif de Limoges formalise la politique éducative de la Ville de Limoges et de ses partenaires (Direction des services départementaux de l'Éducation nationale, Caisse d'allocations familiales, associations d'éducation populaire) et coordonne de nombreux dispositifs éducatifs à l'attention des enfants et des jeunes de 0 à 18 ans.

À l'automne 2023, plus de 340 enfants et 100 adultes parmi les parents, les professionnels intervenants dans les écoles et les accueils de loisirs (enseignants, animateurs, ATSEM, agents d'entretien, agents de restauration, etc.) ont pu exprimer leurs avis et faire part de leurs besoins dans le cadre d'une démarche participative.

Le projet éducatif de Limoges, qui a été renouvelé en juin 2024 pour trois nouvelles années scolaires de 2024 à 2027, est construit sur cinq intentions éducatives :

- favoriser la réussite éducative et scolaire des enfants et des jeunes et préparer les citoyens de demain (éducation et citoyenneté),
- accompagner le développement, l'éducation et la socialisation des jeunes enfants (petite enfance),
- favoriser l'intégration sociale des enfants et des jeunes, veiller à la qualité du climat scolaire, prévenir les risques de rupture et accompagner les jeunes en situation de décrochage (solidarité, intégration et prévention),
- assurer le bien-être des enfants et des jeunes en favorisant leur épanouissement, leur respect et leur individualité (santé, bien-être, épanouissement, protection et environnement),
- favoriser l'accès à la culture, au patrimoine, aux loisirs et au sport, développer l'ouverture internationale, former aux outils numériques (culture, international, loisirs, numérique et sport).

Plus d'informations : <https://www.limoges.fr/le-projet-educatif-de-limoges>



La semaine à l'école

L'agenda de la semaine

Horaires	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
7h30					
de 8h30 à 8h45*	Accueil du matin		Accueil de loisirs garderie du matin	Accueil du matin	
	Classe		Accueil de loisirs	Classe	
de 11h30 à 12h00*	Pause méridienne	Restauration scolaire	Horaires de mi-journée : Départs et arrivées de 13h30 à 14 h	Pause méridienne	Restauration scolaire
		Pause méridienne		Restauration scolaire	Pause méridienne
de 13h25 à 14h00*	Classe		Accueil de loisirs	Classe	
de 16h30 à 16h45*	Récréation			Récréation	
18h15	Activités récréatives ou études surveillées pour les élémentaires**			Activités récréatives ou études surveillées pour les élémentaires**	

* horaires différents selon l'école, voir pages 24 à 27

** pour les élémentaires trois options pour les familles :

- l'étude gratuite de 45 minutes, débutant à la fin de la récréation ;
- l'étude gratuite de 45 minutes, suivie d'une garderie payante pouvant aller jusqu'à 18h15 ;
- la garderie payante dès la fin de la récréation.

La semaine à l'école

Les inscriptions et les réservations

Pour une première entrée à l'école ou un changement de lieu scolaire (sous condition), il convient de compléter le dossier d'inscription en ligne : limoges.fr – rubrique « mes démarches ». Un dossier papier peut également être retiré à la Direction de la jeunesse (5 rue J.-P-Timbaud) ou dans les antennes-mairie. En cas de nouvelle demande, la fiche sanitaire (à télécharger sur le site de la Ville : [mes démarches/portail jeunesse](http://mes.demarches/portail.jeunesse)) doit être impérativement mise à jour et accompagnée des pièces obligatoires. Les élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques ont accès, sur réservation, aux garderies gérées par la Ville, à l'étude et à la restauration scolaire. Les réservations s'effectuent à partir du portail jeunesse. Toute activité non réservée fait l'objet d'une majoration.

VACCINATIONS OBLIGATOIRES

(À fournir auprès des directeurs d'écoles).
Pour les enfants nés après le 1^{er} janvier 2018, 11 vaccins sont obligatoires : diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP), coqueluche, rougeole, oreillons, rubéole (ROR), haemophilus influenza de type B, hépatite B, pneumocoque, méningocoque. Pour les enfants nés avant le 1^{er} janvier 2018, la vaccination contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite (DTP) est obligatoire. Ce vaccin, ainsi que ceux contre la rubéole, la rougeole, les oreillons et la coqueluche, peuvent être réalisés gratuitement au Centre de vaccinations municipal, 2 rue Félix-Éboué (tél. : 05 55 44 49 00 les mercredis de 9 h à 11 h sans rendez-vous).

LE PORTAIL JEUNESSE

Il permet d'inscrire un enfant à l'école, réserver ou annuler des repas, des journées en accueils de loisirs, de consulter et de payer les factures. Chaque parent peut être titulaire d'un compte citoyen.

Une application mobile est également disponible pour les familles :



L'ACCOMPAGNEMENT NUMÉRIQUE DES FAMILLES

Pour les familles rencontrant des difficultés dans l'utilisation du portail internet, la Ville de Limoges dispose de lieux ressources et de personnels pour les accompagner :

La direction de la jeunesse

- sur rendez-vous du lundi au vendredi
5 rue Jean-Pierre-Timbaud
- par téléphone 05 55 45 86 56, lundi, mardi, jeudi et vendredi



Les familles peuvent également s'adresser au référent périscolaire si elles rencontrent des difficultés dans leurs réservations (cantine, garderies et études)

Le service inscription scolaire :

05 55 45 61 31 / 05 55 45 86 93
05 55 45 64 51 / 05 55 43 86 94



La semaine à l'école

Les inscriptions et les réservations

Les espaces informatiques des Bfm

Accompagnement sur les démarches administratives et scolaires (il est préférable de prendre contact au préalable)

Bfm centre-ville

du mardi au samedi : 10h-18h
2 place Aimé-Césaire – 87000 Limoges
Tél. 05 55 45 96 00
bfm@limoges.fr

Bfm Aurence

mardi, jeudi, vendredi, samedi : 13h-18h
mercredi : 10h-18h
29 rue Marcel-Vardelle - 87000 Limoges
Tél. 05 55 05 02 85
bfm.aurence@limoges.fr

Bfm Beaubreuil

mardi, jeudi, vendredi, samedi : 13h-18h
mercredi : 10h-18h
place de Beaubreuil - 87100 Limoges
Tél. 05 55 35 00 60
bfm.beaubreuil@limoges.fr

Bfm La Bastide

du mardi au vendredi : 14h-18h
samedi : 10h-13h
45 rue Georges-Braque - 87000 Limoges
Tél. 05 55 45 85 20
bfm.bastide@limoges.fr

Bfm Landouge

du mardi au vendredi : 14h-18h
samedi : 10h-13h
rue Jacques-Brel – 87000 Limoges
Tél. 05 55 45 85 16
bfm.bastide@limoges.fr

Bfm Le Vigenal

du mardi au vendredi : 14h-18h
samedi : 10h-13h
rue du Docteur-Jacquet - 87000 Limoges
Tél. 05 55 45 85 15
bfm.vigenal@limoges.fr

Les antennes-mairie et mairies annexes

Accompagnement sur les démarches administratives et scolaires

Limoges sud-Romanet : 48 rue Bernart-de-Ventadour - Tél. 05 55 45 86 10

Limoges Grand Centre : 19 place de la République - Tél. 05 55 45 86 20

Limoges est-Le Vigenal-La Bastide : Place de l'Europe - Tél. 05 55 45 86 25

Limoges nord-Beaubreuil : 6 allée Marcel-Proust - Tél. 05 55 45 86 30

Val de l'Aurence-Roussillon : 5 rue du Maréchal-Juin - Tél. 05 55 45 86 33

Beaune-les-Mines : 154 avenue Georges-Guingouin - Tél. 05 55 36 81 89

Landouge : 3 rue du Mas-Bilier
Tél. 05 55 50 76 76

Les centres sociaux

Le centre social de La Bastide :

32 rue Camille-Pissarro
accompagnement sur les démarches en ligne
Tél. 05 55 38 36 02

La semaine à l'école

La restauration

ORGANISATION - ENCADREMENT

Le temps de restauration comprend l'encadrement des enfants sur la durée de l'interclasse : la prise du repas, les temps de jeux et de récréation, ainsi que le transport le cas échéant.

Les repas sont organisés en deux services d'une durée approximative de quarante minutes. Les enfants de maternelles et les plus jeunes d'élémentaires déjeunent en principe au premier service. L'encadrement des enfants est assuré par une équipe composée d'un référent et d'animateurs. Les enfants de maternelles bénéficient de l'accompagnement d'ATSEM (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles) durant le temps du repas.

HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET SANTÉ

Les diététiciennes et les cuisiniers veillent à l'équilibre alimentaire et à la qualité des menus qui sont élaborés en :

- respectant les recommandations du Plan National Nutrition Santé
- privilégiant les produits frais de saison et un approvisionnement bio et local, ainsi : 71 % des approvisionnements sont des produits frais, 30% des approvisionnements sont de qualité et durable dont 10% de Bio (loi Egalim), 100% de la viande est d'origine française, le bœuf est de race Limousine certifiée, 100% des desserts sont faits maison (sauf glaces), 13 tonnes de légumes frais ont été fournis par la régie municipale en 2024

La Ville de Limoges fait le choix d'appliquer des modes de préparations traditionnels. Les repas sont cuisinés chaque matin et servis

directement aux enfants le jour-même dans 15 restaurants, sur les 23 en fonctionnement. Les autres sites (Beaublanc, La Bastide, Montmailler, Madoumier, Raoul-Dautry, Aristide-Beslais, René-Blanchot et Jules-Ferry) bénéficient des repas préparés à l'avance par l'unité de production de Beaublanc et livrés en liaison froide. Les plats sont remis en température sur place le jour de leur consommation.

Depuis septembre 2023, l'unité de production culinaire de Beaublanc est fermée pour travaux, la préparation des repas est répartie entre les restaurants Roussillon, Jean-Le-Bail et Jean-Montalat, avec livraison en liaison froide ou chaude. Les sites de La Bastide et Montmailler fonctionnent, pendant la durée des travaux, comme des restaurants traditionnels. En raison de retards pris sur le chantier, l'unité de production culinaire de Beaublanc rouvrira ses portes début 2026, avec une capacité de production de 4 500 repas/jour. L'ouverture d'un nouveau restaurant satellite est prévue chaque année, ce qui permettra progressivement de ne plus déplacer d'enfants en bus pour déjeuner.

Limoges, Ville santé citoyenne et Ville active du Programme National Nutrition Santé a réduit, dans les repas, la quantité de sel et amélioré l'utilisation des matières grasses.

Les restaurants scolaires proposent une fois par semaine un menu sans viande et sans poisson incluant des alternatives à base de protéines végétales.

La Ville s'est engagée à ne plus servir les repas dans des contenants en copolyester. Elle préconise par ailleurs l'utilisation de gourdes en inox dans les accueils de loisirs.



La semaine à l'école

La restauration

« LAIT ET FRUITS À L'ÉCOLE »

Cette opération, qui a pour objectif de promouvoir des habitudes alimentaires plus saines, vise à augmenter la distribution, pendant le déjeuner, de fruits, légumes et produits laitiers sous signe de qualité (Bio, IGP, AOP...).

« PETIT DÉJEUNER À L'ÉCOLE »

Ce dispositif vise à offrir un petit déjeuner équilibré aux élèves de maternelles et d'élémentaires dans les écoles de certains réseaux d'éducation renforcée. Il est financé par Le ministère de l'Éducation nationale et déployé par la Ville. En 2024-2025, 23 écoles et plus de 2 700 élèves ont pu bénéficier du dispositif.

RÉDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire est engagée depuis plusieurs années. Elle comporte un certain nombre d'actions parmi lesquelles l'adaptation des menus au goût des enfants et à leur appétit, l'amélioration de la qualité des produits proposés (produits frais, préparations « maison ») et l'installation de tables de tri mobiles dans certains restaurants scolaires. Des dons sont également réalisés auprès des associations.

MENUS

Les menus sont affichés dans les écoles et mis en ligne sur le portail Jeunesse et le site internet de la Ville tous les 15 jours.

ALLERGIES ET AUTRES TROUBLES ALIMENTAIRES

Les allergies et autres troubles alimentaires sont pris en charge dans le cadre d'un Projet d'accueil individualisé (PAI). Les parents sollicitent le directeur de l'école pour la mise en place d'un PAI. Le mode de restauration est à cette occasion déterminé : adaptation du menu assuré par le personnel du restaurant ou panier-repas confectionné par les parents et déposé chaque jour au restaurant fréquenté par l'enfant.

RÉSERVATION DES REPAS

Le service de restauration est proposé à tous les enfants scolarisés. L'accès à ce service est conditionné à la présence de l'enfant à l'école le matin. La fréquentation de la restauration scolaire est soumise à une réservation préalable sur l'espace personnel du Portail Jeunesse ou auprès de la Direction jeunesse.

Les réservations peuvent être formulées à tout moment et au plus tard le matin-même jusqu'à 9 heures, depuis le portail de la jeunesse de la Ville de Limoges : limoges.fr « mes démarches » ou directement auprès du référent périscolaire en complétant un calendrier de réservation pour l'année scolaire.

La semaine à l'école

Les activités périscolaires

ACCUEIL DU MATIN, INTERCLASSE ET GARDERIE AVEC ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES

À la demande des parents, un accueil des enfants le matin à partir de 7h30 et jusqu'à 8h30 est organisé pour permettre à ces derniers de concilier vie professionnelle et familiale.

Les enfants inscrits à la restauration scolaire sont pris en charge dès la fin de la classe. L'interclasse comprend un temps de récréation et un temps de repas. Les enfants peuvent être transportés en bus ou à pied lorsque le groupe scolaire est dépourvu de restauration sur place.

Une garderie est organisée le soir après le quart d'heure de récréation jusqu'à 18h15, au cours de laquelle des activités récréatives sont proposées aux enfants. Les familles peuvent récupérer leurs enfants à tout moment. Ce service est payant (cf. tarifs - page 18) et doit faire l'objet d'une réservation.

ÉTUDE SURVEILLÉE

Une étude surveillée gratuite d'une durée de 45 minutes, est organisée après le quart d'heure de récréation pour les enfants des écoles élémentaires.

L'étude est encadrée par des enseignants volontaires employés par la Ville ou par des animateurs. Ce service permet aux enfants de relire et d'apprendre leurs leçons.

Afin de ne pas perturber le bon fonctionnement de l'étude, les enfants

inscrits ne peuvent pas être récupérés avant la fin de celle-ci.

Ce service est gratuit et doit faire l'objet d'une réservation. À défaut, l'enfant est « pointé » en garderie payante.

Au-delà du temps d'étude gratuit, les enfants peuvent être accueillis en garderie payante jusqu'à 18h15.

ÉTUDES RENFORCÉES

Des études renforcées en français et en mathématiques sont proposées aux enfants des classes de CP au CM2 qui ont des difficultés scolaires et sont orientés par leur enseignant. Elles sont assurées par des professeurs des écoles volontaires auprès de groupes de douze enfants au maximum.

En cycle 2 (CP, CE1, CE2), elles ont comme objectifs d'accompagner les enfants à l'acquisition des savoirs fondamentaux et de développer leur confiance en eux. Dans la perspective d'entrer dans l'enseignement secondaire, elles visent à développer la maîtrise des savoirs fondamentaux des enfants et à renforcer leur autonomie en cycle 3 (CM1, CM2).

Pendant l'année scolaire 2025-2026, les études renforcées bénéficieront du concours de l'Union européenne au titre du Fonds social européen (FSE).



La semaine à l'école

L'accompagnement éducatif

LE CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ (CLAS)

Il s'agit d'un dispositif proposé aux élèves en difficulté hors temps scolaires. Il permet de mettre en place des actions globales permettant aux enfants de renforcer leurs apprentissages par des apports méthodologiques, des activités socio-culturelles. Il met en place également des actions de soutien à la parentalité afin d'accompagner les parents dans le suivi de la scolarité des enfants.

Il s'agit d'actions d'aide aux devoirs, d'apports méthodologiques, d'activités culturelles et de soutien à la parentalité. Ces actions sont pilotées par la Caisse d'allocations familiales et cofinancées par la Ville de Limoges. L'objectif est de proposer des activités favorisant la réussite scolaire des enfants. Les structures associatives ou municipales en assurent la mise en œuvre soit dans leurs locaux, soit dans l'enceinte de l'école.

LES SORTIES SCOLAIRES

La Ville de Limoges accompagne les projets des enseignants qui souhaitent organiser les classes de découverte. Elle met à leur disposition le centre de vacances municipal du Lioran et d'Uzurat ou participe au financement des projets vers d'autres destinations.

LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PRE)

Le PRE est un dispositif qui s'adresse aux enfants de 2 à 16 ans qui résident ou sont scolarisés dans les écoles situées en réseau d'éducation prioritaire (REP) et qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel propice à leur réussite. Le PRE est porté financièrement par le Centre communal d'action sociale (CCAS) et mis en place par la Direction de la jeunesse. Il est financé par la Ville de Limoges, l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) et la Caisse d'allocations familiales (CAF). Il a pour objectif de prévenir les risques de décrochage scolaire par une prise en charge personnalisée. Il se déroule dehors du temps scolaire avec des activités adaptées au plus près des besoins de chaque enfant.

Il se décline sous trois formes :

- Un accompagnement individualisé à raison de 2 heures par semaine ;
- Des ateliers en groupe restreint, pour les enfants qui présentent une problématique commune repérée par l'équipe enseignante, organisés au sein de l'école ou du collège pour une durée d'une heure ;
- Des actions spécifiques et collectives qui s'adaptent et évoluent selon les besoins repérés. À titre d'exemples, des réunions à thème à destination des parents ainsi que des ateliers parents/enfants sont organisées dans les écoles ou les collèges demandeurs.

L'espace numérique de travail (ENT)

Tous les élèves des écoles de Limoges bénéficient d'un environnement de travail favorisant les apprentissages du numérique. Un outil pédagogique et de communication *Benelyu School* est déployé dans les écoles de Limoges afin de permettre aux parents, élèves et enseignants d'échanger des informations dans un cadre sécurisé.

Les élèves et les parents peuvent se connecter au portail éducatif <https://ecoles.limoges.fr/ent/>

L'espace numérique de travail *Benelyu School* est en constante évolution et propose une vague de nouveautés.

Celui-ci propose :

- un profil personnalisé avec un code de connexion individuel attribué à chaque élève, enseignant et parent ;
- une messagerie sécurisée conforme au règlement général sur la protection des données (RGPD) ;
- un accès depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone ;
- un nouveau cahier de texte numérique

arrive bientôt avec plus d'ergonomie, un nouveau graphisme et un semainier plus pratique ;

- un blog pour suivre la vie de la classe, de l'école et rédiger des articles ;
- un calendrier pour noter et actualiser son emploi du temps ;
- une médiathèque pour partager et conserver des documents ;
- un cahier de liaison (coin des parents) pour suivre la vie de l'école avec des publications programmables ;
- une gestion des absences ;
- une traduction automatique des contenus publiés ;
- des tutoriels sur le nouveau centre d'aide ;
- la modernisation des fiches de connexion.

Ce portail éducatif complète les équipements que la Ville met à disposition de toutes ses écoles : environ 1 500 ordinateurs portables avec leurs périphériques et 360 tableaux numériques interactifs (TNI) dans les classes, soit un par classe élémentaire.

Les identifiants de connexion sont communiqués par le directeur de l'école.





Accueils de loisirs



Depuis 2018, ces accueils de loisirs ont obtenu le label «Plan mercredi» décerné par le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse. Le label a été renouvelé pour trois années scolaires, de septembre

2024 à juillet 2027.

Cette labellisation vient reconnaître l'intérêt et les moyens que la Ville accorde à l'organisation de ces accueils de loisirs, favorisant ainsi la découverte et les apprentissages en collectivité des enfants et des jeunes âgés de 3 à 12 ans.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont à renouveler chaque année scolaire (à partir de mai) : L'inscription en ALSH pour les mercredis est valable de septembre à juin. Les inscriptions en ALSH pour les vacances et au Club ados sont valables des vacances d'automne jusqu'aux vacances d'été incluses.

Pour créer un dossier d'inscription EN LIGNE avant de réserver les jours souhaités :

1. Munissez-vous des pièces justificatives dans l'onglet "À télécharger / Documents d'inscription" (fiche sanitaire et droit à l'image à compléter),
2. Depuis votre espace personnel cliquez sur "créer une inscription",
3. Validez votre démarche,
4. Attendez la réception d'un mail de validation.

Toute inscription en accueil de loisirs vaut acceptation du règlement général des activités.

Lundi 4 mai 2026 : Inscriptions ALSH mercredis / vacances / Club ados 2026-2027

RÉSERVATION / ANNULATION

Les enfants sont accueillis sur réservation à partir de l'espace personnel du portail jeunesse, de l'application Jeunesse Limoges ou directement auprès des directeurs des

accueils de loisirs en fonction des places disponibles.

Pour réserver, cliquer sur l'onglet "Gérer mes réservations". Pour les mercredis la réservation est possible jusqu'au lundi de la même semaine. L'annulation n'est possible qu'avant le mercredi de la semaine précédente.

Concernant les vacances scolaires, la réservation peut être faite jusqu'à 3 jours avant le premier jour de fréquentation. L'annulation doit être faite au moins 14 jours avant le premier jour de fréquentation.

CALENDRIER DES RÉSERVATIONS

Vacances d'automne	Lundi 22 sept.
Vacances de Noël	Lundi 24 nov.
Vacances d'hiver	Lundi 12 janv.
Vacances de printemps	Lundi 9 mars
Vacances d'été juillet	Lundi 8 juin
Vacances d'été août	Lundi 29 juin
Mercredis 2026-27	Vendredi 4 juillet

CONTACTS

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le PORTAIL JEUNESSE (jeunesse.limoges.fr) et sur l'application Jeunesse Limoges.

Service extrascolaire : 40 avenue d'Uzurat
- 05 55 45 63 92 - alsh.sejours@limoges
- Horaires d'ouverture du lundi au vendredi de 8h30 / 12h30 – 13h30 / 17h00 accueil physique uniquement sur rendez-vous.



Accueils de loisirs

LE MERCREDI

Il est possible de réserver en ½ journée : matin avec repas (7h30-14h00) après-midi (13h30-18h15). Les départs "matin avec repas" et les arrivées "après-midi" se font entre 13h30 et 14h00.

	ROBERT HEBRAS	BEAUBLANC	LANDOUGE	UZURAT
HORAIRES	Matin repas (8h30 – 13h30) / Après-midi (13h30- 18h15) / Journée (8h30- 18h15)			
GARDERIE	7h30 – 8h 30 (service payant)			
TRANSPORT	NON	NON	NON	Réservation à la journée si utilisation du service (voir tableau ci-dessous)
ADRESSE	48 rue Bernart-de-Ventadour	103 avenue Montjovis	École élémentaire Landouge 212 rue du Mas-Loge	40 Avenue d'Uzurat
CONTACTS	06 99 16 87 60 alsh.roberthebras@limoges.fr	06 17 56 05 95 alsh.beaublanc@limoges.fr	07 60 01 15 89 alsh.landouge@limoges.fr	06 18 03 72 50 alsh.uzurat@limoges.fr

Le service de transport concernant le site d'Uzurat est uniquement possible pour les réservations à la journée

MERCREDI	Aller	Retour
Ramassage école Jules-Ferry	8h	17h40
Ramassage école Léon-Berland	8h20	17h20
ALSH Uzurat	8h40	17h

Les tarifs 2025-2026

Les tarifs sont fixés par le conseil municipal et varient en fonction de la valeur du quotient familial (QF) arrêtée par la Caisse d'allocations familiales au moment de l'inscription.

DISPOSITIONS TARIFAIRES COMMUNES

Lorsque l'enfant réside en dehors de la commune de Limoges, le tarif est majoré de 25 %. Les fréquentations de la restauration, des garderies, des accueils de loisirs du mercredi et des vacances, sont soumises à réservation. Toute réservation de repas, de garderie, d'accueil de loisirs donne lieu à facturation. En cas d'absence de réservation, la majoration est de 50 %.

RESTAURATION

Les familles peuvent réserver les repas ou les annuler sur internet le jour-même du repas jusqu'à 9h. Tout repas réservé et non annulé est facturé.

QF en euros	Tarifs
Moins de 350	1,00 €
De 350 à 399	1,75 €
De 400 à 449	2,25 €
De 450 à 549	2,90 €
De 550 à 749	3,40 €
De 750 à 949	4,00 €
De 950 à 1 199	4,55 €
Plus de 1 199	5,15 €

GARDERIE MATIN, MIDI OU SOIR

Un service de garderie payant est proposé par la Ville de 7h30 à 8h30.

QF en euros	Tarifs
Moins de 401	0,40 €
De 401 à 549	0,60 €
De 550 à 726	1 €
Plus de 726	1,40 €



Les tarifs 2025-2026

ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI / VACANCES / CLUB ADOS

ALSH MERCREDIS / VACANCES SCOLAIRES / CLUB ADOS									
QF en euros	Journée	Avec Passeport		Matinée avec repas	Avec Passeport		Demi-journée sans repas (AM)	Avec Passeport	
		5,6 €	6 €		2,8 €	3 €		2,8 €	3 €
Moins de 401	11,35 €		5,35 €	7,20 €		4,2 €	6,20 €		32€
De 401 à 726	12,90 €	7,3 €		9,25 €	6,45€		7,20 €	4,4 €	
De 726 à 1 199	15,45 €			11,35 €			8,25 €		
Plus de 1 199	18,55 €			13,40 €			9,25 €		

Une aide à la famille est attribuée par la Caisse d'allocations familiales (CAF) sous forme d'un passeport CAF. Son montant pour 2025 est de 6 € par jour pour un QF inférieur ou égal à 400 et de 5,60 € pour un QF inférieur ou égal à 726. Pour une demi-journée, ces montants sont respectivement de 3 € et de 2,80 €.

Les tarifs sont majorés de 25 % pour les familles non domiciliées à Limoges (sauf restauration adulte, IME ou autres

organismes d'accompagnement spécifique d'enfants).

Les tarifs sont majorés de 50% en cas d'absence de réservation.

Une majoration de 4 € est appliquée en cas de retard des familles.

Un service de transport payant est proposé pour l'ALSH Uzurat uniquement pour les réservations à la journée les mercredis et durant les vacances. Tarif aller-retour 2€.

SÉJOURS 2025 / 2026						
QF en euros	Lioran HIVER	Avec Passeport		DÉCOUVERTE	AVENTURE	ÉVASION
		11 €	14 €			
Moins de 401	42,50 €		28,5 €	28 €/jour	31,50 €/jour	34 €/jour
401 à 726	45,00 €	34 €				
Plus de 1 199	47,50 €					

Les vacances scolaires

Accueils de loisirs

LES VACANCES SCOLAIRES

Il est uniquement possible de réserver à la journée.

Dans le cadre du Projet éducatif territorial (PEdT), le service extrascolaire met en place des actions visant au respect des rythmes des enfants et favorisant des repères humains, temporels et spatiaux. Les équipes d'animation proposent des activités adaptées à l'âge des enfants. L'accueil à la journée privilégie le respect de leur rythme de vie et favorise la découverte par le sport, la culture, les sorties, dans une ambiance de vacances, joyeuse et conviviale. Tout au long de l'année, des projets de découverte de l'environnement, scientifique, culturel, sportif et multimédia se succèdent contribuant ainsi à l'épanouissement physique et intellectuel des enfants. Des thématiques viennent émailler l'offre de loisirs pour allier pédagogie et imaginaire.

Un service de transport disposant de 2 bus est assuré pour l'ALSH Uzurat.

	Petites vacances	Aller	Retour
BUS 1	Ramassage école Jules-Ferry	8h	17h40
	Ramassage école Landouge	8h20	17h20
	ALSH Uzurat	8h40	17h
BUS 2	Point d'accueil Beaublanc Matin : 7h30- 8H45 Soir : 17h15-18h15	8h45	17h15
	ALSH Uzurat	9h	17h

	ROBERT HÉBRAS	UZURAT
HORAIRES	8h30 -18h15	
GARDERIE	7h30- 8h30	
TRANSPORT	NON	Voir tableau ci-dessous
ADRESSE	48 rue Bernart-de-Ventadour	40 Avenue d'Uzurat
CONTACTS	06 99 16 87 60 alsh. roberthebras@limoges.fr	06 18 03 72 50 alsh.uzurat@limoges.fr



Les vacances scolaires

Club ados / Séjours

CLUB ADOS 11-17 ANS

Le Club ados est ouvert de 8h30 à 18h. La réservation à la demi-journée est possible. L'accueil pour les 11/17 ans est proposé à la journée ou à la ½ journée sans repas. Le Club ados est un lieu de rencontres, d'échanges, de détente et de loisirs variés. C'est aussi un espace dans lequel les jeunes découvrent des activités de loisirs, créent et réalisent des projets, le tout dans une démarche collective et citoyenne. Il offre l'opportunité d'avoir un accompagnement pour la construction de projets avec l'aide des animateurs. Les activités et les projets sont préparés en concertation avec les jeunes lors des vacances qui précèdent.

Le programme détaillé est téléchargeable sur le portail jeunesse. Des soirées à thème peuvent être organisées, à l'initiative des jeunes du club ados et sous le contrôle de l'équipe d'animation.

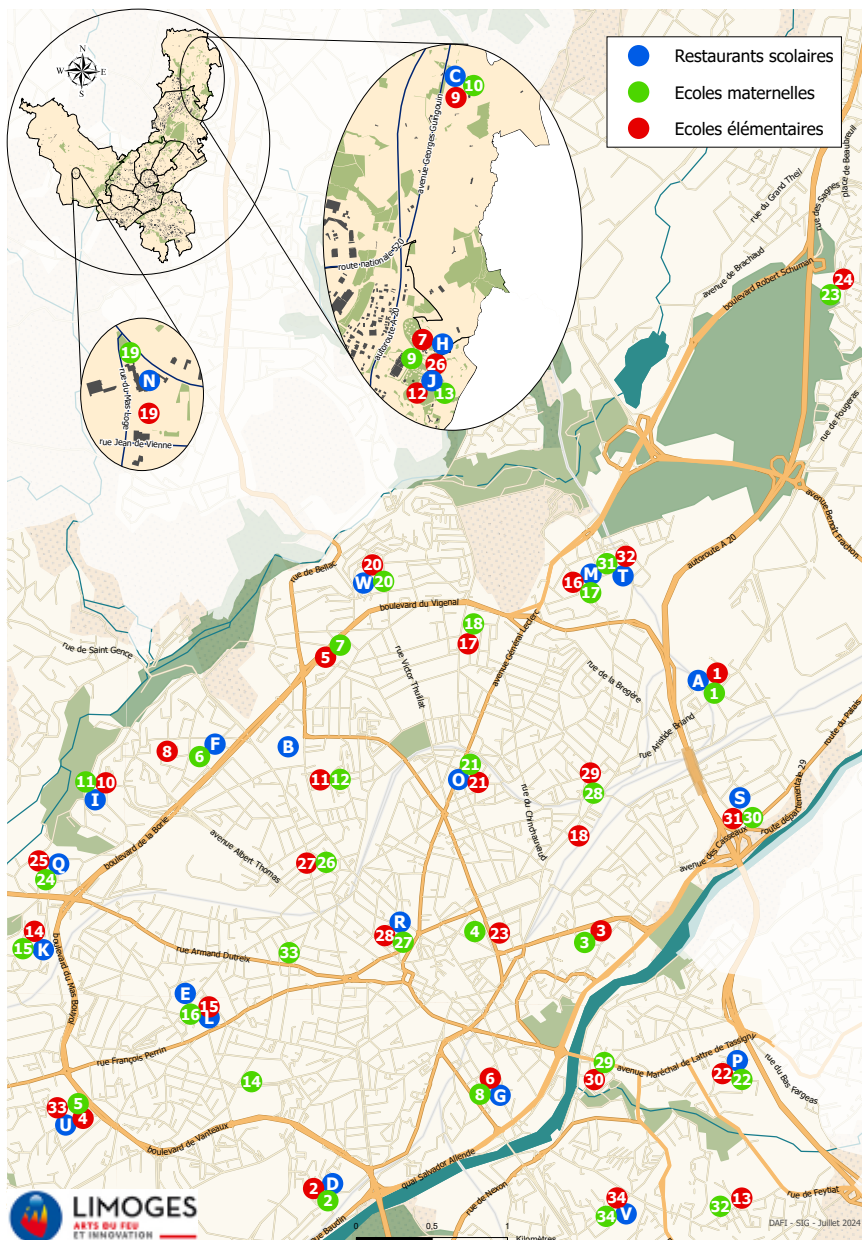
ALSH 11-17 ans	Période d'ouverture	Adresse	Contact
CLUB ADOS	Vacances scolaires sauf Noël	Red Star Tennis Club 81 rue de Beaupuy	06 28 03 85 28 alsh.club.ados@limoges.fr

SÉJOURS DE VACANCES AVEC NUITÉES

La Ville de Limoges organise chaque année 2 séjours à la neige au Lioran durant les vacances d'hiver avec une préinscription juste après les vacances d'automne. L'été, des séjours de vacances, de 4 à 5 nuitées, à la mer, à la montagne ou à la campagne sont proposés pour les enfants à partir de 6 ans jusqu'à 17 ans avec une préinscription début avril



Le plan des écoles



Restaurants scolaires

- A** **ARISTIDE-BESLAIS**
207 rue Aristide-Briand
- B** **BEAUBLANC**
103 avenue Montjovis
- C** **BEAUNE-LES-MINES**
rue Clos-de-la-Bécade
- D** **BELLEVUE**
1 allée Rossini
- E** **CLOS-AUGIER**
60 rue du Clos-Augier
- F** **CORGNAC**
27 rue Eusèbe-Bombal
- G** **ÉDOUARD-HERRIOT**
6 rue Édouard-Cholet
- H** **GÉRARD-PHILIPPE**
15 bis allée Marcel-Proust
- I** **JEAN-LE-BAIL**
31 rue Jean-Le-Bail
- J** **JEAN-MONTALAT**
7 rue Jean-Montalat
- K** **JOLIOT-CURIE**
16 rue Joliot-Curie
- L** **JULES-FERRY**
18 rue du Puy-Las-Rodas
- M** **LA BASTIDE**
34 rue Degas
- N** **LANDOUGE**
214 rue du Mas-Loge
- O** **LÉON-BERLAND**
4 place du 63^e RI
- P** **LÉON-BLUM**
2 rue Charles-Bach
- Q** **MARCEL-MADOUMIER**
26 rue Marcel-Masdoumier
- R** **MONTMAILLER**
15 rue Pierre-Leroux
- S** **RAOUL-DAUTRY**
2 allée Fromentin
- T** **RENÉ-BLANCHOT**
32 rue Camille-Pissarro
- U** **ROUSSILLON**
14 rue du Roussillon
- V** **VICTOR-HUGO**
19 rue Domnolet-Lafarge
- W** **VIGENAL**
30 boulevard des Lilas

Écoles maternelles

L'accueil des enfants est assuré dix minutes avant le début de la classe, par les enseignants de l'école

ARISTIDE-BESLAIS ①
207 rue Aristide-Briand - 87100
Tél. 05 55 37 30 59
8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35
☰ Aristide-Beslais **A**

DESCARTES ⑦
83 boulevard du Vignal - 87100
Tél. 05 55 79 58 09
8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35
☰ Vignal **W**

JEAN-MONTALAT ⑬
11 allée Fabre-d'Églantine - 87280
Tél. 05 55 35 40 57
8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35
☰ Jean-Montalat **J**

BELLEVUE ②
36 rue Charles-Legendre - 87000
Tél. 05 55 32 16 45
8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45
☰ Bellevue **D**

ÉDOUARD-HERRIOT ⑧
6 rue Édouard-Herriot - 87000
Tél. 05 55 32 14 59
8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35
☰ Édouard-Herriot **G**

JOLIOT-CURIE ⑮
26 rue Marcel-Madoumier - 87100
Tél. 05 55 05 01 73
8h40 - 11h35 / 13h20 - 16h25
☰ Marcel-Madoumier **Q**

BÉNÉDICTINS ③
3 rue Donzelot - 87000
Tél. 05 55 32 14 71
8h30 - 11h45 / 14h00 - 16h45
☰ Léon-Blum **P**

GÉRARD-PHILIPPE ⑨
11 allée Marcel-Proust - 87280
Tél. 05 55 35 44 59
8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35
☰ Gérard-Philippe **H**

JULES-FERRY ⑯
18 rue du Puy-Las-Rodas - 87100
Tél. 05 55 05 01 29
8h40 - 11h40 / 13h45 - 16h45
☰ Jules-Ferry **L**

CONDORCET ④
4 avenue du Roussillon - 87000
Tél. 05 55 05 98 78
8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35
☰ Roussillon **U**

JACQUES-BREL ⑩
31 avenue de Beaune - 87280
Tél. 05 55 36 78 66
8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35
☰ Beaune-les-Mines **C**

LA BASTIDE ⑰
34 rue Degas - 87100
Tél. 05 55 37 10 62
8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35
☰ La Bastide **N**

CORGNAC ⑤
27 rue Eusèbe-Bombal - 87100
Tél. 05 55 79 44 24
8h40 - 11h40 / 13h45 - 16h45
☰ Cognac **F**

JEAN-LE-BAIL ⑪
1bis rue du Maréchal-Foch - 87100
Tél. 05 55 05 02 67
8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45
☰ Jean-Le-Bail **I**

LA BRÉGÈRE ⑱
41 rue Ambroise-Paré - 87100
Tél. 05 55 37 09 71
8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45
☰ Vignal **V**

DE-CASTELBAJAC (CARNOT) ⑥
12 boulevard Carnot - 87000
Tél. 05 55 79 43 71
8h40 - 11h40 / 13h45 - 16h45
☰ Bellevue **D**

JEAN-MACÉ ⑫
14 rue de New-York - 87100
Tél. 05 55 79 37 64
8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45
☰ Beaublanc **B**



Écoles maternelles

LANDOUGE 19

216 rue du Mas-Loge - 87100

Tél. 05 55 01 60 43

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

Landouge **N**

MONTJOVIS 26

21 rue de l'Ermitage - 87100

Tél. 05 55 79 43 74

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

Corgnac **F**

SAINT-LAZARE 32

39 rue de l'A.E.N. d'Instituteurs - 87000

Tél. 05 55 30 42 37

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

Victor-Hugo **V**

LE VIGENAL 20

35 avenue Pierre-Traversat - 87100

Tél. 05 55 37 36 66

8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35

Vigènal **W**

MONTMAILLER 27

8 rue des Anglais - 87000

Tél. 05 55 79 44 06

8h40 - 11h40 / 13h45 - 16h45

Montmailler **R**

VICTOR-CHABOT 33

11 rue Lavoisier - 87000

Tél. 05 55 32 18 94

8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35

Joliot-Curie **K**

LÉON-BERLAND 21

5 place du 63^e R.I. - 87100

Tél. 05 55 79 43 39

8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35

Léon-Berland **O**

ODETTE-COUTY 28

34 rue du Grand-Treuil - 87000

Tél. 05 55 79 43 67

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

Beaublanc **B**

VICTOR-HUGO 34

21 rue Domnolet-Lafarge - 87000

Tél. 05 55 06 08 36

8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35

Victor-Hugo **V**

LÉON-BLUM 22

6 rue Charles-Bach - 87000

Tél. 05 55 06 07 16

8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35

Léon-Blum **P**

PONT-NEUF 29

10 rue des Carriers - 87000

Tél. 05 55 06 07 52

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

Léon-Blum **P**

LES HOMÉRIDES 23

10 rue Homère - 87280

Tél. 05 55 35 44 38

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

Jean-Montalat **J**

RAOUL-DAUTRY 30

2 allée Fromentin - 87000

Tél. 05 55 32 14 41

8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35

Raoul-Dautry **S**

MARCEL-MADOUMIER 24

28 rue M.-Madoumier - 87100

Tél. 05 55 05 01 81

8h30 - 11h30 / 13h30 - 16h30

Marcel-Madoumier **Q**

RENÉ-BLANCHOT 31

24 rue Pissarro - 87100

Tél. 05 55 37 25 76

8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35

René-Blanchot **T**

Écoles élémentaires

L'accueil des enfants est assuré dix minutes avant le début de la classe, par les enseignants de l'école

ARISTIDE-BESLAIS 1

209 rue Aristide-Briand - 87100

Tél. 05 55 37 05 94

8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35


 Aristide-Beslais **A**

HENRI-AIGUEPERSE 8

23 rue Olivier-de-Serres - 87100

Tél. 05 55 79 44 31

8h45 - 12h00 / 14h00 - 16h45

 Cognac **F**

JOLIOT-CURIE 14

54 rue du Maréchal-Juin - 87100

Tél. 05 55 05 01 79

8h30 - 11h45 / 13h50 - 16h35

 Joliot-Curie **K**

BELLEVUE 2

5 rue Wagner - 87000

Tél. 05 55 32 18 08

8h30 - 11h45 / 13h50 - 16h35

 Bellevue **D**

JACQUES-BREL 9

29 avenue de Beaune - 87280

Tél. 05 55 36 80 52

8h30-11h30 / 13h35-16h35


 Beaune-les-Mines **C**

JULES-FERRY 15

15 rue du Puy-Las-Rodas - 87100

Tél. 05 55 05 01 32

8h30-11h45 / 14h00-16h45


 Clos-Augier **E**

BÉNÉDICTINS 3

3 rue Donzelot - 87000

Tél. 05 55 32 14 84

8h30 - 11h45 / 14h00 - 16h45


 Léon-Blum **P**

JEAN-LE-BAIL 10

25 avenue du Pt V.-Auriol - 87100

Tél. 05 55 05 02 70

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45


 Jean-Le-Bail **I**

LA BASTIDE 16

34 rue Degas - 87100

Tél. 05 55 37 10 06

8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35


 La Bastide **M**

DESCARTES 5

83 boulevard du Vigenal - 87100

Tél. 05 55 79 58 09

8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35


 La Bastide **I**

JEAN-MACÉ 11

8 rue de New-York - 87100

Tél. 05 55 79 14 39

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

 Beaublanc **B**

LA BRÉGÈRE 17

110 avenue de Louyat - 87100

Tél. 05 55 37 34 47

8h30 - 11h45 / 14h00 - 16h45

 Vigenal **W**


ÉDOUARD-HERRIOT 6

4 rue de l'Hôpital - 87000

Tél. 05 55 32 14 18

Nord : 8h30-11h45 / 14h00-16h45

Sud : 8h30-11h30 / 13h35-16h35

 Édouard-Herriot **G**

JEAN-MONTALAT 12

9 rue Jean-Montalat - 87280

Tél. 05 55 35 38 61

8h30-11h40 / 13h40-16h30


 Jean-Montalat **J**

GÉRARD-PHILOPE 7

17 allée Marcel-Proust - 87280

Tél. 05 55 35 44 63

8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35


 Gérard-Philipe **H**

JEAN-ZAY 13

53 rue de l'A.E.N. d'Instituteurs - 87000

Tél. 05 55 06 14 96

8h30 - 11h45 / 14h00 - 16h45

 Victor-Hugo **V**



Écoles élémentaires

LANDOUGE 19

212 rue du Mas-Loge - 87100

Tél. 05 55 05 02 75

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

☰ Landouge **N**

MARCEL-MADOUMIER 25

26 rue Marcel-Madoumier - 87100

Tél. 05 55 05 00 96

8h30-11h40 / 13h40-16h30

☰ Marcel-Madoumier **Q**

RAOUL-DAUTRY 31

2 allée Fromentin - 87000

Tél. 05 55 32 14 41

8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35

☰ Raoul-Dautry **S**

LE VIGENAL 20

35 avenue Pierre-Traversat - 87100

Tél. 05 55 37 13 54

8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35

☰ Vigenal **W**

MARCEL-PROUST 26

54 avenue de Beaubreuil - 87280

Tél. 05 55 35 44 06

8h40-11h40 / 13h40-16h40

☰ Gérard-Philippe **H**

RENÉ-BLANCHOT 32

32 rue Pissarro - 87000

Tél. 05 55 37 26 30

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

☰ La Bastide **M**

LÉON-BERLAND 21

3 place du 63° R.I. - 87100

Tél. 05 55 77 58 24

8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35

☰ Léon-Berland **O**

MONTJOVIS 27

48 avenue des Ruchoux - 87100

Tél. 05 55 79 43 89

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

☰ Jean-le-Bail **I**

ROUSSILLON 33

28 avenue du Roussillon - 87000

Tél. 05 55 05 01 92

8h30 - 11h45 / 13h50 - 16h35

☰ Roussillon **U**

LÉON-BLUM 22

11 avenue Léon-Blum - 87000

Tél. 05 55 06 08 44

8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35

☰ Léon-Blum **P**

MONTMAILLER 28

10 rue des Anglais - 87000

Tél. 05 55 79 44 15

8h30 - 11h45 / 14h00 - 16h45

☰ Montmailler **R**

VICTOR-HUGO 34

15 rue Domnolet-Lafarge - 87000

Tél. 05 55 06 08 37

8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35

☰ Victor-Hugo **V**

LES FEUILLANTS 23

16 rue des Feuillants - 87000

Tél. 05 55 79 43 63

8h30 - 11h45 / 14h00 - 16h45

☰ J. Montalat et L. Berland **J O**

ODETTE-COUTY 29

36 rue du Grand-Treuil - 87100

Tél. 05 55 79 44 14

8h30 - 11h45 / 14h00 - 16h45

☰ Gérard-Philippe **H**

LES HOMÉRIDES 24

6 rue Homère - 87280

Tél. 05 55 35 41 06

8h30 - 11h45 / 14h00 - 16h45

☰ Jean-Montalat **J**

PONT-NEUF 30

12 rue des Carriers - 87000

Tél. 05 55 06 08 32

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

☰ Léon-Blum **P**



La fenêtre s'ouvre sur...

Les accueils de loisirs

des centres sociaux municipaux

L'ACCUEIL DE LOISIRS DE LA BASTIDE

Il accueille les enfants de 3 à 10 ans les mercredis et durant les vacances scolaires de 7h30 à 18h et les 11 à 17 ans les mercredis de 13h30 à 17h et durant les vacances scolaires de 8h30 à 17h. L'inscription est obligatoire et s'effectue 3 semaines avant le début de la période. Elle peut être annulée dans un délai de 7 jours avant le début de l'activité. Un service de restauration est proposé. La réservation de la restauration se fait au moment de l'inscription aux activités. Elle est obligatoire.

Pour tout renseignement :
tél. 05 55 38 92 13

LA LUDOTHÈQUE DU CENTRE SOCIAL DE BEAUBREUIL

Ouverte du lundi au samedi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h30, la ludothèque du centre social de Beaubreuil propose un large choix de jouets et de jeux de société pour tous les âges. Il est possible de venir jouer sur place et d'emprunter les jeux. La ludothèque dispose également d'un pôle numérique avec des animations proposées autour de consoles, PC Gaming et casques de réalité virtuelle.

Tarifs :

Adhésion annuelle de 3€ par an et par personne

Emprunt de jeux de société : 1€ par jeu pour 2 semaines

Renseignements : 05 55 45 64 84

L'ACCUEIL DE JEUNES

Il accueille les jeunes âgés de 14 à 17 ans pour élaborer avec eux des projets culturels, artistiques, citoyens ou de loisirs. Une adhésion au centre social de Beaubreuil est nécessaire pour pouvoir accéder à l'accueil de jeunes.

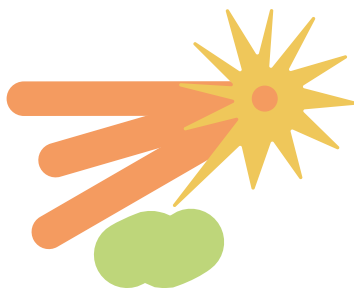
Il est ouvert tous les jours de 16h00 à 18h30 et le mercredi et le deuxième samedi de chaque mois de 13h30 à 18h30 et pendant les vacances scolaires de 13h30 à 18h30.

Tarifs :

Adhésion annuelle de 3€ par an et par personne

Sortie : 5 € par jour

Renseignements : 05 55 45 64 84



La fenêtre s'ouvre sur...

La culture

LA BIBLIOTHÈQUE FRANCOPHONE MULTIMÉDIA (BFM) ET SON RÉSEAU

La Bfm et ses 5 bibliothèques de quartier (Landouge, l'Aurence, le Vigenal, la Bastide, Beaubreuil) proposent plusieurs actions à destination des écoles élémentaires :

- le prêt de documents en prêts collectifs ;
- le prêt de lectures groupées ;
- les accueils de classe dans les Bfm (visite autonome ou découverte, accueils thématiques ou en lien avec ses expositions).

Parallèlement, chaque bibliothèque développe une programmation culturelle et des activités destinées aux enfants pendant leur temps de loisirs.

bfm.limoges.fr

Bfm l'Aurence - 29 rue Marcel-Vardelle
05 55 05 02 85

Bfm Beaubreuil - place de Beaubreuil
05 55 35 00 60

Bfm La Bastide - 45 rue Georges-Braque
05 55 45 85 20

Bfm Landouge - rue Jacques-Brel
05 55 45 85 16

Bfm Le Vigenal - rue du Docteur-Jacquet
05 55 45 85 15

LE SALON LITTÉRAIRE LIRE À LIMOGES

Dès l'automne, les enseignants des établissements scolaires de Limoges ont la possibilité d'inscrire leurs classes aux diverses actions jeunesse présentées sur le site internet du Salon : les prix littéraires jeunesse - prix Biscuit (cycle 3) et prix Étincelles (lycées), un projet scolaire collaboratif, les rencontres en classe, etc. Le Salon accueille chaque année une trentaine d'auteurs jeunesse venus rencontrer leurs lecteurs sur les stands de dédicaces et animer pour certains des ateliers gratuits tout au long du week-end. Où nous suivre : lire.limoges.fr

LES CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX DE LIMOGES

Une offre d'ateliers annuels et de stages vacances est proposée aux enfants désireux de découvrir la pratique d'un art ou d'un loisir culturel.

En fin d'année des spectacles et des expositions permettent aux familles de voir le travail réalisé par les enfants pendant l'année.
<https://centresculturels.limoges.fr>

Centre culturel Jean-Gagnant
7 avenue Jean-Gagnant - 05 55 45 94 00

Centre culturel Jean-Le-Bail
9 rue Jean-Le-Bail - 05 55 45 61 68

Centre culturel Jean-Macé
16 rue de New-York - 05 55 45 61 67

LE CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL

Au conservatoire de Limoges, 3 spécialités sont enseignées : la musique (dont la voix) – la danse – le théâtre. Elles sont ouvertes à tous dès 6 ans avec des séquences d'éveil qui permettent un premier pas vers une découverte du monde artistique.

Pour les enfants qui souhaitent approfondir la spécialité musique, des classes à horaires aménagés musicales (CHAM) permettent l'apprentissage de la musique pendant le temps scolaire. Deux demi-journées hebdomadaires proposent aux élèves d'appréhender la vie musicale dès l'école élémentaire sans modification du programme général d'enseignement. Les deux écoles primaires partenaires du Conservatoire de Limoges sont les écoles Jules-Ferry et Montmailler. Les élèves de CM2 intéressés par la danse, débutants ou non, peuvent intégrer dès la 6^e, les classes à horaires aménagés danse du collège Renoir (inscription auprès du collège dès le mois de février).

Deux musiciennes, enseignantes du conservatoire, interviennent au sein d'écoles maternelles et élémentaires de la ville, par cycle



La fenêtre s'ouvre sur...

La culture

de 3 ans, selon les projets pédagogiques portés par les équipes enseignantes. Des actions éducatives et artistiques permettent chaque année aux élèves de participer à des restitutions ouvertes aux familles et à tout public.

Le Conservatoire propose la venue d'enseignants dans les écoles pour des temps de présentation des instruments.

9 rue Fitz-James, 87000 Limoges

05 55 45 95 50

conservatoire.limoges.fr

L'OPÉRA

Venez en famille à l'Opéra ou à la Maison des arts et de la danse (anciennement le centre culturel Jean-Moulin - 76 avenue des Sagnes) !

Découvrez le spectacle vivant à travers des propositions variées, issues du répertoire : opéras, concerts symphoniques, récitals, spectacles chorégraphiques, rencontres, ... Une programmation diverse pour petits et grands !

Des parcours de pratique chorégraphique sont également possibles à la MAD, des débutants aux danseurs initiés (danse contemporaine, classique, urbaine et africaine).

operalimoges.fr

48 rue Jean-Jaurès - 05 55 45 95 95

du mardi au samedi de 12h30 à 18h30

VILLE D'ART ET D'HISTOIRE

Pendant les vacances scolaires, des visites et ateliers sont proposés par Ville d'art et d'histoire pour découvrir et comprendre l'architecture et le patrimoine. Ludiques et interactives, les animations s'adressent aux enfants de 4 à 14 ans sous la forme de jeux de pistes, d'ateliers créatifs ou de visites surprenantes et décalées !

Réservation auprès de l'Office de tourisme

12 boulevard de Fleurus - 05 55 34 46 87

www.destination-limoges.com

LE MUSÉE DE LA RÉSISTANCE

Des animations sont proposées tout au long de l'année pour le jeune public. L'application "Résistance en poche" propose aux 8-13 ans une visite interactive, le jeune visiteur peut ainsi découvrir de façon ludique les faits historiques et les valeurs véhiculées par ce musée du XX^e siècle.

7 rue Neuve-Saint-Étienne - 05 55 45 84 44

LE MUSÉE DES BEAUX-ARTS

Toute l'année des balades découvertes, des visites thématiques et activités familiales sont proposées au fil des expositions temporaires et permanentes, l'occasion, avec ou sans guide, de venir apprécier les collections : Émaux, Beaux-Arts, Antiquités Égyptiennes et Histoire de Limoges.

1 place de l'Évêché - 05 55 45 98 10

Site commun aux deux musées :

musees.limoges.fr



Retrouvez toutes les programmations et informations pratiques des structures culturelles sur limoges.fr - rubrique Dynamique, Culture et Patrimoine. Maison des arts et de la danse (MAD), Esplanade Jean-Moulin - 05 55 35 04 10 (du lundi au vendredi de 12h30 à 18h30).

et suivez leurs actualités avec l'agenda culturel 2 mois à Limoges

La fenêtre s'ouvre sur...

Les sports

MERCREDIS SPORTIFS

- 2 Journées portes ouvertes les mercredis 10 et 17 septembre
- Initiation à une activité sportive tous les mercredis en période scolaire du mercredi 24 septembre 2025 au mercredi 27 mai 2026 (28 séances)

L'initiation à la pratique sportive est un axe fort de la politique sportive municipale. C'est dans ce sens que la Ville met en place le dispositif *Mercredis Sportifs* qui permet aux jeunes de 5 à 11 ans de découvrir et de s'initier tous les mercredis en période scolaire à une activité physique et sportive.

L'objectif affiché n'est pas la spécialisation ou la performance, mais de permettre aux jeunes d'avoir une première approche d'une discipline sportive susceptible par la suite de

leur donner envie de rejoindre le milieu sportif associatif.

L'encadrement pour toutes ces activités est assuré par des éducateurs diplômés de la direction des sports et d'associations sportives.

Une quinzaine de disciplines est proposée : VTT, tennis, roller, basketball, football, escalade, golf, multisports, tir à l'arc...).

À noter : plusieurs cycles d'apprentissage de la natation sont proposés pour les enfants nés de 2016 à 2019.

À l'issue des portes ouvertes un forfait annuel en fonction du QF pour une activité de septembre à mai (environ 28 séances) est mis en place.

Tarif 1 QF de 0 à 600	Tarif 2 QF de 601 à 1 200	Tarif 3 QF de 1 201 à 1 800	Tarif 4 QF de + 1 801	Tarif 5 Famille résidant hors limoges
15,50 €	23,70 €	35 €	51,50 €	80 €

Les inscriptions et les paiements se font principalement en ligne (les tickets sport, Caf loisirs... sont acceptés).

Renseignements : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h au **05 55 45 65 50**

Inscriptions : à partir du 18 septembre 2025 sur limoges.fr et sur rendez-vous au service des sports - Maison municipale des sports.



La fenêtre s'ouvre sur...

Les sports

SPORTEZ-VOUS BIEN À LIMOGES 1 semaine à chaque petites vacances (sauf à Noël) et toutes les semaines des vacances d'été

L'opération *Sportez-vous-bien à Limoges* a pour but de proposer un programme d'activités sportives durant les vacances scolaires (Toussaint, hiver, printemps et été) afin de permettre aux jeunes Limougeauds de 6 à 16 ans de pratiquer un sport, découvrir de nouvelles activités sportives et les fondamentaux d'une discipline dans un cadre convivial et ludique.

Par cette opération, la Ville de Limoges

favorise la passerelle entre le jeune et le mouvement associatif.

De nombreuses disciplines sportives sont proposées en formule stages d'une semaine (matin ou après-midi) en fonction des âges (6-9 ans, 9-12 ans et 12-16 ans) : foot, basket, roller, escalade, canoë-kayak, stand up paddle, VTT, équitation, ski nautique, plongée, patinage, tennis, athlétisme...

L'encadrement pour toutes ces activités est assuré par des éducateurs diplômés de la direction des sports et d'associations sportives.

Forfait pour un stage de 5 séances :

Tarif 1 QF de 0 à 600	Tarif 2 QF de 601 à 1 200	Tarif 3 QF de 1 201 à 1 800	Tarif 4 QF de + 1 801	Tarif 5 Famille résidant hors limoges
6,20 €	9,30 €	12,30 €	17,50 €	40 €

Les inscriptions et les paiements se font principalement en ligne avec tarification au quotient familial (les tickets sport, Caf loisirs... sont acceptés).

Renseignement : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h au **05 55 45 65 50**

Inscriptions : limoges.fr

Sportez-vous bien Toussaint 2025 - du 27 au 31 octobre - inscription 13 septembre 2025

Sportez-vous bien Hiver 2026 - du 16 au 20 février - inscription 02 février 2026

Sportez-vous bien Pâques 2026 - du 13 au 17 avril - inscription 30 mars 2026

Sportez-vous bien Été 2026 - du 6 juillet au 28 août - inscription 22 juin 2026

La fenêtre s'ouvre sur...

La citoyenneté

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Dans le respect de la neutralité politique et dans une démarche de démocratie participative voulue et initiée par Monsieur le Maire, la Ville a mis en place, en novembre 2016, pour la première fois à Limoges, un conseil municipal des enfants (CME). Le nouveau conseil, élu en novembre 2024, est composé de 68 enfants, 34 filles et 34 garçons, pour respecter la parité. Répartis en 4 commissions thématiques, les jeunes élus proposent et mettent en place des projets pour améliorer le quotidien et la qualité de vie des habitants. Ainsi, par leur engagement citoyen, ils participent activement à la vie de leur ville. Parmi les actions portées par les jeunes élus, au cours des mandats précédents, on peut citer la mise en place de la journée sans voiture dans le centre-ville de Limoges, la conception du jeu « gaspille moins » sur la bonne gestion des dates limites de consommation, la rédaction d'un guide sur le bien-vivre à l'école, la réalisation de pastilles vidéo sur les valeurs du sport, la création d'un clip vidéo sur la solidarité avec la remise de clés USB aux associations d'aide à la scolarité des enfants, l'installation de sites pour faire classes dehors dans les espaces verts de la ville, l'enregistrement d'émissions de radio sur le thème de la prise de parole en partenariat avec France Bleu Limousin.

Les jeunes élus du dernier mandat ont réalisé, au sein de leur commission, les projets suivants :

- commission culture et animations,
organisation de la manifestation Limoges en

couleurs, une journée conviviale et festive dans le centre-ville de Limoges pour utiliser l'espace public différemment, de manière ludique, en décorant le mobilier urbain, en dessinant des jeux sur la chaussée, en proposant des animations culturelles... ;

- commission vivre ensemble et citoyenneté,
création d'un jeu escape game pédagogique sur la thématique du cyber harcèlement et de la protection des données personnelles, à destination des enseignants des écoles primaires et des familles ;

- commission cadre de vie et environnement,
mise en place d'un projet de végétalisation des façades ou des cours d'école avec l'installation de récupérateurs d'eau ;

- commission sport et santé, organisation d'une course des enfants avec de nombreuses animations en partenariat avec le club Limoges Athlé 87 pour sensibiliser les jeunes et leur famille sur l'importance et les bienfaits du sport.

Pour poursuivre le travail initié, les jeunes élus ont organisé une deuxième édition de la course des enfants, qui s'est déroulée le samedi 7 juin 2025, dans le parc des sports de Beaublanc.

Dans l'objectif de faire ensemble pour mieux vivre ensemble, les jeunes élus ont eu l'idée de mettre en place, pour la première fois à Limoges, une Journée citoyenne, le samedi 5 juillet 2025 sur le site des bords de Vienne nouvellement réaménagé.

Limoges.fr rubrique Citoyenne/Le conseil municipal des enfants <https://www.limoges.fr/pratique/le-conseil-municipal-des-enfants>



La fenêtre s'ouvre sur...

La citoyenneté

LIMOGES, VILLE AMIE DES ENFANTS

Depuis 2017, la Ville de Limoges est honorée du titre « Ville amie des enfants » remis par l'Unicef et renouvelé pour le mandat 2020-2026. Ce titre reconnaît son engagement pour défendre et promouvoir les droits et les intérêts des enfants et des jeunes.

Limoges participe aux actions nationales de l'Unicef notamment la journée mondiale pour l'enfance le 20 novembre (Semaine et forum des droits de l'enfant) et la journée Uniday le dernier mercredi de mai, grand rendez-vous solidaire des enfants et des jeunes ; projection-débat par les jeunes et pour les jeunes. En cohérence avec la Convention internationale des droits de l'enfant, la Ville de Limoges met en œuvre les 5 engagements des villes amies des enfants, inscrits dans le projet éducatif de Limoges :

- Bien-être : assurer le bien-être de chaque enfant à travers une dynamique publique locale favorisant son épanouissement, son respect et son individualité.
- Protection : affirmer sa volonté de lutter contre l'exclusion, toute forme de discrimination et agir en faveur de l'équité.
- Éducation : proposer un parcours éducatif de qualité à chaque enfant et jeune de son territoire.
- Participation : promouvoir et valoriser la participation et l'engagement de chaque enfant et jeune.
- Respect des droits de l'enfant : nouer un partenariat avec Unicef France pour contribuer à sa mission de sensibilisation et de respect des droits de l'enfant en France et dans le monde.



Journée citoyenne - juillet 2025

Les contacts utiles

Mairie de Limoges	1 square Jacques-Chirac 05 55 45 60 00 site internet : limoges.fr
Police municipale	64 rue Armand-Barbès 05 55 10 56 10
Inspection académique	13 rue François-Chénieux 05 55 11 40 40
Rectorat	5 allée Alfred-Leroux 05 55 11 40 40
Service départemental Jeunesse, engagement, sport (SDJES)	5 allée Alfred-Leroux 05 55 11 40 40
Centre médico psycho-pédagogique	4 avenue Saint-Surin 05 55 77 32 39
Agence Régionale de Santé	24 rue Donzelot 09 69 37 00 33
CAF de la Haute-Vienne	25 rue Firmin-Delage 08 10 25 87 10
Direction départementale de l'Emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations	2 allée Saint-Alexis 05 19 76 12 00
CPAM de la Haute-Vienne	22 avenue Jean-Gagnant 36 46



Référents périscolaires

ARISTIDE-BESLAIS 06 69 07 72 87	AIGUEPERSE-CORGNAC 06 69 07 70 88	DE-CASTELBAJAC/ FEUILLANTS 06 69 07 66 75
BÉNÉDICTINS 06 69 07 72 96	JEAN-LE-BAIL 06 98 81 96 44	BELLEVUE 06 69 07 72 25
CONDORCET-ROUSSILLON 06 69 07 68 72	JEAN-MACÉ 06 69 07 92 31	DESCARTES 06 69 07 56 39
ÉDOUARD-HERRIOT 06 69 07 59 45	JEAN-ZAY / SAINT-LAZARE 06 69 07 82 74	GÉRARD-PHILIPPE 06 69 07 60 93
JACQUES-BREL 06 69 07 54 61	JOLIOT-CURIE 06 98 63 15 79	LA BRÉGÈRE 06 69 07 67 63
JULES-FERRY 06 98 89 16 68	LANDOUGE 06 69 66 75 90	LÉON-BERLAND 06 69 65 98 55
LA BASTIDE 06 69 07 69 25	LÉON-BLUM 06 98 72 23 07	LE VIGENAL 06 69 07 88 16
MONTJOVIS 06 69 66 74 39	MADOUMIER 07 63 44 00 50	LES HOMÉRIDES 06 69 07 66 93
PONT-NEUF 06 69 07 82 34	ODETTE-COUTY 06 69 07 57 00	MARCEL-PROUST 06 69 07 60 93
RAOUL-DAUTRY 06 69 07 73 62	VICTOR-CHABOT 06 69 07 82 55	MONTMAILLER 06 69 07 98 63
RENÉ-BLANCHOT 06 69 07 78 25	VICTOR-HUGO 06 69 07 86 48	MONTALAT 06 99 58 35 30

Le memento pratique de paiement

COMMENT ? QUAND ? OÙ ? PAYER :

- Les garderies
- La restauration de vos enfants et le temps de midi
- Les accueils de loisirs et les séjours de vacances
- L'accueil de votre enfant en crèche collective et familiale.

RENSEIGNEMENTS

Direction de la jeunesse
5 rue Jean-Pierre-Timbaud
87031 LIMOGES cedex

05 55 45 61 41

05 55 45 65 78

05 55 45 97 11 (crèches)

De 8h30 à 12h et de 14h à 17h

LES TARIFS (CF - TARIFS P.18-19)

GARDERIES

de 0,40 € à 1,40 €/heure

RESTAURATION SCOLAIRE

de 1 € à 5,15 €/repas

ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI*

de **11,35 €** à **18,55 €** la journée avec repas

de **6,20 €** à **9,25 €** la demi-journée sans repas

de **7,20 €** à **13,40 €** la matinée avec repas

ACCUEIL DE LOISIRS

de **11,35 €** à **18,55 €** la journée avec repas

PENDANT LES VACANCES (3/12 ans)*

Tarif transport entre le point d'accueil et l'ALSH, pendant les vacances, l'aller/retour : 2 €

** Pour les enfants en situation de handicap, qui fréquentent les accueils de loisirs à raison de quelques heures de présence seulement, une minoration du tarif de 50% est appliquée.*

CLUB ADOS PENDANT LES VACANCES (12/17 ans)

de **11,35 €** à **18,55 €** la journée avec repas

de **6,20 €** à **9,25 €** la demi-journée sans repas

SÉJOURS AVEC NUITÉES

hiver : de **42,50 €** à **47,50 €/jour**

Les tarifs sont établis en fonction du quotient familial (1 p. 42)

CRÈCHES

de 0,50 € à 5,25 €/heure à titre indicatif

(4 p. 42)



LES DIFFÉRENTS MODES DE PAIEMENT

Vous pouvez régler votre facture en vous connectant à votre espace personnel dès sa mise en ligne et jusqu'à la date limite de paiement. jeunesse.limoges.fr

AVANT LA DATE LIMITE DE PAIEMENT EN RÉGIE

Les moyens de paiement acceptés sont :

- **Le prélèvement automatique** (2 p. 42)
Votre compte est débité entre le 10 et le 15 de chaque mois : vous disposez de deux semaines entre la publication de la facture et le prélèvement pour la vérifier et si nécessaire la faire rectifier.
- **Le paiement sécurisé par internet par carte bancaire** (3 p. 42)
Une solution de télépaiement sécurisé (dans mon tableau de bord : rubrique mes factures).
- **Par carte bancaire, chèques vacances, CESU, à la direction de la jeunesse sur rendez-vous :**
[limoges.fr/Mes démarches/Famille et jeunesse/Réservez votre rendez-vous en ligne](http://limoges.fr/Mes%20d%C3%A9marches/Famille%20et%20jeunesse/R%C3%A9servez%20votre%20rendez-vous%20en%20ligne).

- **Chèques vacances** : pour régler uniquement les séjours avec nuitées et accueils de loisirs sans hébergement.
- **CESU pour régler uniquement** : les garderies, les accueils de loisirs sans hébergement mercredis et vacances pour les enfants de moins de 6 ans, les crèches. Veuillez prendre RDV en ligne avant de vous présenter à la Direction de la jeunesse pour tout règlement.



- ▲ **E-CESU** : pour utiliser ce moyen de paiement, veuillez contacter préalablement la régie jeunesse au 05 55 45 61 41 ou 05 55 45 65 78

APRÈS LA DATE LIMITE DE PAIEMENT EN RÉGIE

Attendez de recevoir l'avis des sommes à payer du Trésor Public. Le règlement s'effectue alors auprès du service de Gestion comptable Limoges et amendes en utilisant parmi les moyens de paiement suivants, celui à votre convenance :

- **Le paiement sécurisé par internet**
Si vous payez en ligne : dans « mon tableau de bord, rubrique « mes factures - TIPI VILLE DE LIMOGES ». Le numéro du titre figure sur l'avis des sommes à payer.
- **Le paiement de proximité chez votre buraliste. Un datamatrix, et la mention « payable chez un buraliste » doivent figurer sur l'avis.**
 - o Par carte bancaire
 - o En espèces
- **Le paiement par voie postale**
Libellez votre chèque à l'ordre du Trésor Public en joignant le talon de paiement.
Adresse postale : Centre d'encaissement des finances publiques de Lille - 59885 LILLE CEDEX 9

Le memento pratique de paiement

QUELQUES RÈGLES À RETENIR

- La facturation est mensuelle et mise en ligne entre le 20 et le 25 de chaque mois.
- Les repas, les garderies, les études et les accueils de loisirs doivent être préalablement réservés.
- Les tarifs sont majorés de 50% en cas d'absence de réservation.
- **Toute réservation de repas, de garderie ou d'accueil de loisirs donne lieu à facturation.**
- Si l'enfant réside hors Limoges, une majoration de 25% est appliquée.
- Si l'enfant est récupéré en retard d'une garderie ou d'un accueil de loisir, une majoration de 4 € sera appliquée.
- Pour les réservations et annulations des activités, veuillez vous référer au règlement général des activités téléchargeable sur le portail jeunesse.



Pensez à :

- Créer un espace personnel afin de pouvoir accéder aux démarches en ligne et visualiser la facture.
- Vérifier que vous avez bien renseigné votre adresse mail dans votre espace personnel.
- Annuler si vous ne pouvez bénéficier du service pour ne pas être facturé.
- Communiquer votre numéro d'allocataire CAF pour bénéficier des tarifs réduits.
- Communiquer votre passeport CAF pour bénéficier des tarifs réduits en accueils de loisirs (6€/j si QF ≤ 400 et 5,60 €/j si QF ≤ 726) et séjours de vacances (14 €/j si QF ≤ 400 et 11€/j si QF ≤ 726).
- Signaler tout changement : état civil, situation familiale, adresse, coordonnées téléphoniques, mails sur le portail à l'onglet « À VOTRE ÉCOUTE ».



Le memento pratique de paiement

CALENDRIER DE FACTURATION

RESTAURATION • GARDERIE • ACCUEIL DE LOISIRS • CRÈCHES

FIN DU MOIS DE CONSOMMATION	MISE EN LIGNE DE LA FACTURE	PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE	DATE LIMITE DE PAIEMENT
JUILLET	25/08/2025	11/09/2025	15/09/2025
AOÛT	22/09/2025	10/10/2025	16/10/2025
SEPTEMBRE	23/10/2025	12/11/2025	17/11/2025
OCTOBRE	21/11/2025	10/12/2025	16/12/2025
NOVEMBRE	22/12/2025	12/01/2026	16/01/2026
DÉCEMBRE	23/01/2026	10/02/2026	16/02/2026
JANVIER	23/02/2026	11/03/2026	16/03/2026
FÉVRIER	23/03/2026	10/04/2026	16/04/2026
MARS	22/04/2026	12/05/2026	18/05/2026
AVRIL	22/05/2026	10/06/2026	16/06/2026
MAI	22/06/2026	10/07/2026	16/07/2026
JUIN	22/07/2026	10/08/2026	17/08/2026
JUILLET	21/08/2026	11/09/2026	16/09/2026
AOÛT	22/09/2026	12/10/2026	15/10/2026

Le memento pratique de paiement

QUOTIENT FAMILIAL



- Il permet de déterminer le tarif qui vous est appliqué et de bénéficier de tarifs réduits.
- Vous n'êtes pas allocataire CAF, vous avez un seul enfant, relevez d'un régime particulier (MSA...) ou ne remplissez pas les conditions d'attribution des allocations familiales : vous pouvez faire calculer votre quotient familial à la direction de la jeunesse, sur présentation d'un justificatif fiscal récent.
- Signalez à la direction de la jeunesse tout changement de situation familiale ou professionnelle survenu en cours d'année.

PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE



- Le règlement financier avec contrat de prélèvement automatique, et le mandat de prélèvement SEPA, disponibles en téléchargement sur le portail jeunesse doivent être retournés dûment complétés et signés à la direction de la jeunesse accompagnés d'un RIB. À défaut de retour des documents signés et du RIB, le prélèvement ne peut pas être activé.

PAIEMENT INTERNET



- Créez votre espace personnel **jeunesse.limoges.fr**
Vous pourrez ainsi visualiser vos factures, les payer en ligne et effectuer d'autres démarches.

RESSOURCES



- Pour la facturation des crèches, les ressources entrant dans le calcul du tarif horaire sont constituées par l'ensemble des revenus imposables de l'année N-2, avant déductions et abattements fiscaux, telles qu'elles sont enregistrées par la CAF plus le nombre d'enfants à charge

Pour plus de détails, consultez le site de services en ligne services.limoges.fr (rubrique jeunesse)



Le calendrier scolaire

VACANCES DE LA TOUSSAINT

Du lundi 20 octobre 2025
au vendredi 31 octobre inclus

VACANCES DE NOËL

Du lundi 22 décembre 2025
au vendredi 3 janvier 2026 inclus

VACANCES D'HIVER

Du lundi 9 février 2026
au vendredi 20 février 2026 inclus

VACANCES DE PRINTEMPS

Du lundi 6 avril 2026
au vendredi 17 avril 2026 inclus

VACANCES D'ÉTÉ

Le vendredi 3 juillet après la classe



Direction de la jeunesse

5 rue Jean-Pierre-Timbaud

87031 Limoges cedex 1

tél. 05 55 45 61 30

limoges.fr

